



La **CFDT** va suivre les recommandations données par le directeur de la DPSP lors du comité de concertation avec les Organisations Syndicales du 13 Septembre 2018.

« Il faut respecter le code de la route lors de vos missions ! »

Dans ce sens, la **CFDT** va donner des consignes à ses militants et au personnel afin qu'ils ne se fassent pas sanctionner dans l'exercice de leur fonction (chauffeur d'équipage).

La **CFDT** alerte les chauffeurs d'équipage que les pratiques en cas de conduite ou de stationnement ne sont plus les mêmes qu'avant.

La **CFDT** demande au C.V.O (Centre de Veille Opérationnelle) et au C.R.E (Centre de Régulations et d'Enlèvements) que la « notion d'urgence » n'existe plus dans les ordres de missions. En attendant la redéfinition d'un nouveau statut des agents de la DPSP.



EN CLAIR

La **CFDT** demande au personnel d'alerter un délégué **CFDT** en cas de Procès-Verbal dressé pendant l'activité professionnelle afin de trouver une solution.

BREF, CHAUFFEURS, RESTEZ MALINS !

CFDT, UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ...



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

